

et secrétaire parlementaire du vice-premier ministre du contenu et de la portée de ce projet de loi, et j'espère qu'il fera bientôt partie de nos lois fédérales.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

ON PROPOSE D'HARMONISER LES LOIS CANADIENNES ET AMÉRICAINES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, dans sa hâte de conclure un accord commercial avec les États-Unis, le gouvernement a négligé d'examiner les conséquences possibles d'un tel accord sur l'environnement. L'Association minière du Canada s'est récemment déclarée en faveur de «l'harmonisation» des lois sur la protection de l'environnement des deux côtés de la frontière afin d'uniformiser les exigences environnementales et les coûts que doivent assumer les industries.

Il est juste de dire que les Canadiens appuieraient ce principe seulement si l'uniformisation se faisait à partir des normes les plus élevées, étant donné l'intérêt croissant que Canadiens et Américains manifestent pour la mise en oeuvre de mesures plus sévères de protection de l'environnement. Le gouvernement n'a cependant pas tenu compte de cette question lorsqu'il a négocié la vente du Canada.

Toute harmonisation des normes environnementales visant à assurer des chances égales aux industries des deux côtés de la frontière devrait avant tout contribuer à une meilleure protection de l'environnement. Le gouvernement a lui-même admis ne pas avoir étudié les effets possibles de l'accord commercial sur l'environnement et n'a donc pas respecté l'engagement qu'il a pris relativement au rapport de la Commission Brundtland. Quelle comédie!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN—LA POSITION DES ASSOCIATIONS DE CÉRÉALICULTEURS AMÉRICAINES

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, les Canadiens qui critiquent l'accord commercial canado-américain soutiennent dans leurs déclarations enflammées que la Commission canadienne du blé est condamnée, que les exploitations agricoles familiales ont été sacrifiées et d'autres bêtises du même ordre. Voyons le point de vue des Américains sur les mêmes sujets.

Un représentant de la *National Association of U.S. Wheat Growers* déclarait: «Nous nous sommes fait avoir par le

Article 21 du Règlement

Canada. Nous voulons un commerce équitable, pas le libre-échange». Le président de l'association, James Miller, déclarait: «Le Canada est sorti grand vainqueur des négociations commerciales parce qu'il obtiendra l'accès à l'immense marché américain en ne donnant rien en échange».

Winston Wilson, président de la *U.S. Wheat Association* affirmait: «Nous avons laissé notre chemise dans cet accord. Nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'autres accords du même genre. Nous ne pouvons pas accepter que l'on vende les droits de nos producteurs. Les Canadiens pourront nous vendre tout le blé qu'ils désirent, mais nous ne pourrions pas faire de même».

C'est là un autre son de cloche. Il s'agit des commentaires de dirigeants d'associations américaines de producteurs de blé. Se pourrait-il, simple hypothèse, que nos négociateurs aient admirablement bien réussi à protéger les intérêts des producteurs de blé canadiens?

* * *

LES FAILLITES

LE GROUPE PRINCIPAL—ON DÉPLORE LA LONGUEUR DE L'ENQUÊTE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, dans tout le Canada, des milliers d'investisseurs du groupe Principal sont en colère. Ils sont fâchés parce que le gouvernement actuel leur a promis il y a plus de huit mois qu'il allait bientôt terminer l'enquête qu'il menait pour déterminer si le groupe Principal avait attiré des investisseurs par des déclarations trompeuses.

Les investisseurs du groupe Principal, qui dans de nombreux cas ont perdu toutes leurs économies, exigent de savoir pourquoi le ministère de la Consommation et des Corporations a mis plus de 240 jours à terminer son enquête. Le 12 août 1987, le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) nous a assuré qu'il se penchait sur des allégations de fausse déclaration. Le 13 août 1987, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a déclaré que son ministère accordait une importance prioritaire à cette question. Le 26 août, le même ministre a déclaré à la Chambre que l'enquête serait terminée pour la fin d'août. Plus tard, un fonctionnaire de son propre ministère l'a critiqué pour être allé un peu trop loin.

Huit mois plus tard, en dépit de toutes ces promesses d'agir, l'enquête n'est toujours pas terminée et des milliers d'investisseurs exigent de savoir pourquoi.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN—LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, l'atmosphère était tellement tendue entre les penseurs libéraux réunis à Vancouver en fin de semaine dernière pour discuter de l'accord de libre-échange que cela risque de mal tourner pour eux.

«Qu'on déchire l'accord», réclamait le très hon. John Turner. «Mais non, ne le déchirons pas», répliquait Paul Martin, étoile montante du parti libéral.